

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

29 MAI 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUDIFICAZIONE DI U TAVULELLU DI L'EFFETTIVI
« CREAZIONE DI L'IMPIEGHI STAGIUNESCHI -
GHJUGNU 2020 »

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
« CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - JUIN 2020 »

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de répondre à un accroissement d'activité pendant la période estivale, il convient de créer des emplois non permanents, ces derniers étant essentiels à certains services de la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la création des emplois non permanents ci-dessous pour un accroissement saisonnier d'activités concernant certains services et établissements qui ont besoin de renfort dès le mois de juin 2020, étant précisé qu'un rapport complémentaire suivra lors de la prochaine session pour présenter l'ensemble des autres besoins (notamment pour les musées et les équipes de forestiers sapeurs).

Direction adjointe de la sécurité sanitaire :

- 7 agents de lutte anti-vectorielle à temps complet pour la période de juin à octobre 2020.

6 agents avaient intégré ce dispositif les deux années précédentes.

Laboratoire d'analyses Pumonti :

- 2 postes d'agents préleveurs à temps complet pour la période de juin à septembre afin de faire face au surcroît d'activités dû aux prélèvements des eaux de baignades.

1 agent avait été recruté en juin 2019. Le laboratoire doit faire face aujourd'hui à la crise sanitaire et donc à un besoin supplémentaire dans ce service.

Direction de la forêt et de la prévention des incendies au sein de la pépinière de Castellucciu :

- Un poste d'agent pépiniériste exerçait à temps complet pour la période de juin à octobre 2019.

Ce poste avait également été ouvert au mois de juin en 2019.

Direction générale adjointe des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif estival d'alternat sur l'ex. RD 81 à Piana avaient été mis en place 6 agents à temps complet pour la période de juin à octobre 2019. Ce dispositif est renouvelé en 2020.

Au total, le dispositif d'emplois saisonniers proposé en 2020 est globalement identique à celui mis en œuvre les deux années précédentes, légèrement abondé en raison des besoins liés à la crise sanitaire.

Je vous précise que les crédits sont inscrits sur le programme 6161, fonction 930 020 compte 64131.

Concernant le laboratoire, ils sont inscrits au budget annexe dédié de la Collectivité de Corse (chapitre 936 fonction 6311 compte 64131).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.